

Villabé, le 28 mars 2025

**Réunion Du Conseil Municipal  
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira**

**VENDREDI 11 AVRIL 2025**

**A 19H30**

**SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

**(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
  2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2025
  3. Communication de l'état prévu à l'article L.2123-24-1-1 CGCT
  4. Changement de présidence pendant le vote du compte financier unique 2024
  5. Approbation du compte financier unique 2024
  6. Affectation des résultats 2024
  7. Taux de fiscalité directe locale 2025
  8. Budget primitif 2025
  9. Garantie emprunt Pierres et Lumières
  10. Demande de fond de concours en investissement
  11. Recherche de subvention pour les travaux du complexe Paul Poisson
  12. Convention de mise à disposition et règlement intérieur d'utilisation des véhicules municipaux
  13. Cession parcelle AD 65
  14. Cession parcelle AD 66
  15. Cession parcelle AD 67
  16. Cession parcelle AD 68
  17. Cession parcelle AD 69
  18. Cession parcelle AD 70
  19. Cession parcelle AD 71
  20. Maintien de la déclaration préalable obligatoire pour les travaux de clôture sur la commune de Villabé
  21. Maintien du permis de démolir sur la commune de Villabé
  22. Modification simplifiée du PLU n°2- Décision MRAe
  23. Convention de partenariat avec les Fous de Villabé
  24. Convention de partenariat publicitaire sur les sites sportifs entre la commune et les associations Villabéennes
  25. Règlement de la 8<sup>ème</sup> édition des « Villab'Aventure » du samedi 28 juin 2025
  26. Foulée des Brettes et La Gadouilleuse 2025 : Convention de partenariat entre la commune et l'association ELA
  27. Foulée des Brettes et La Gadouilleuse 2025 : Montant des droits d'inscription
  28. Foulée des Brettes et La Gadouilleuse 2025 : Règlement
  29. Convention avec « passion Animal »
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Karl DIRAT**  
Maire de Villabé  
Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Senart  
Vice-président du SMOYS